



BULETIN D'INSCRIPTION 2018/2019

Taille justo : _____ Taille tee-shirt : _____

Entraîneur :

Cours :

N° licence :

Nom : ----- Prénom : -----

Né(e) le : ___/___/___ à _____ Sexe : M F

Adresse _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tel Père ___/___/___/___/___ Tel Mère ___/___/___/___/___

E-mail :

@

Nom et prénom de la personne à prévenir en cas d'urgence :

_____ en qualité de : père mère autre

Tél. : ___/___/___/___/___ Adresse : _____

J'autorise mon enfant à rentrer seul(e) à la fin des entraînements.

REGLEMENT du Cs Valenton Villeneuve section Gymnastique

L'adhésion à la section Gymnastique du CSV-VSG implique l'approbation du règlement suivant:

1. L'adhésion n'est effective qu'après présentation d'un certificat médical d'aptitude à la pratique de la gymnastique en club et en compétition datant de moins de 3 mois et du règlement de la cotisation annuelle.
2. Aucun enfant mineur ne sera inscrit sans autorisation parentale.
3. La responsabilité du club n'est engagée que lorsque les parents ou le représentant légal ont confié l'enfant au responsable du cours, sur le lieu d'entraînement ou de convocation pour une compétition.
4. Ne pas quitter votre enfant avant de vous être assuré de la présence de l'éducateur chargé de l'accueillir dans les lieux de son activité sportive et d'être présent sur place à l'heure de fin de ses activités.
5. Aucun enfant mineur ne peut quitter seul le lieu d'entraînement ou de compétition si les parents ou le représentant légal n'ont pas coché l'autorisation ci-dessus.
6. La bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein de la section. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entraînements, dans les vestiaires ou des déplacements, pourra être exclu temporairement ou définitivement.
7. J'autorise l'entraîneur à prendre toutes les mesures d'urgence concernant mon enfant en cas d'accident ou d'affection aiguë nécessitant une hospitalisation ou une intervention médicale ou chirurgicale y compris avec phase d'anesthésie-réanimation.
8. Je m'engage à faire participer mon enfant à toutes les activités de la section gymnastique (entraînements, compétitions, sorties, formations, prise de photographies et expositions...) pour la saison.
9. En cas d'absence à une compétition, non justifiée par un certificat médical à l'entraînement suivant la compétition, le chèque de caution donné en début d'année sera encaissé par la section gymnastique.
10. Passé un mois d'inscription, aucun remboursement ne sera réalisé même partiellement.
11. Les informations contenues dans cette fiche d'inscription sont susceptibles d'être informatisées Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le signataire de la présente dispose d'un droit d'accès et de rectification. Ces informations ne pourront en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'accord de l'adhérent.
12. En cas d'indisponibilité de gymnase ou d'entraîneur les cours pourront changer de lieu, d'horaire ou de jour ou être annulés sans remboursement, sauf si l'annulation de cours dépasse 4 semaines consécutives.
13. Des photos des licenciés sont susceptibles d'être prises lors des différents événements auxquels la section participe. Elles seront publiées sur notre page FACEBOOK sauf mention contraire de votre part.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement de la section Gymnastique du CS Valenton Villeneuve Saint Georges, et déclare par la présente en acceptant ses conditions. **DATE ET SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL, PRECEDEE DE LA MENTION « LU ET APPROUVE »:**

Date : _____ **Mention « lu et approuvé »** _____ **Signature :** _____

- J'atteste avoir été informé des garanties du contrat d'assurance de la FSGT et désire y souscrire
 J'atteste avoir été informé des garanties du contrat d'assurance de la FSGT et ne désire pas y souscrire

ATTENTION COURS A VALENTON ET A VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

- Tarifs :** de 4h15 à 6h30 de cours par semaine 305 euros (tenue et licence comprise)
 de 2h à 4h de cours par semaine 250 euros (tenue et licence comprise)
 Éveil gymnique : 5 - 6 ans : 120 euros maternelle / 130 CP

Reprise des entraînements GYM et ZUMBA : semaine du 10 septembre 2018

Dès 14 ans Zumba et renforcement musculaire

- 1 à 2 cours par semaine 150€
 3 à 4 cours par semaine 200 €

Zumba

- Mardi 19h15 à 20h15 au Gymnase Paul Eluard Valenton
 Jeudi 19h15 à 20h15 au Gymnase Gerard Roussel Pompador
 Vendredi 19h15 à 20h15 au Gymnase Paul Eluard Valenton

Renforcement Musculaire

- Lundi 19h30 à 20h30 au Gymnase Gérard Roussel Valenton POMPADOUR

- Zumba Kids 6 à 13 ans : 1 cours/sem 95€ 2 cours/110€ 3 cours/sem 130€

Lundi 18h10 à 19h10 au Gymnase Gérard Roussel Valenton POMPADOUR

- Zumba Kids 06 à 13 ans : 1 cours/sem 95€ 2 cours/110€ 3 cours/sem 130€

Jeudi 17h45 à 18h45 au Gymnase Paul Langevin Valenton

- Zumba Kids 06 à 13 ans : 1 cours/sem 95€ 2 cours/110€ 3 cours/sem 130€

Jeudi 18h45 à 19h45 au Gymnase Paul Langevin Valenton

Documents à fournir et rendus le

- Certificat médical d'aptitude à la pratique de la gymnastique en club et en compétition datant de moins de 3 ans
 1 photo d'identité
 Signature du règlement de la section Gymnastique du CS Valenton Villeneuve Saint Georges
 1 enveloppe timbrée avec nom et adresse
 Chèque de caution de 80 euros (pour la gymnastique)
 Espèces Montant :
 Chèques Nbre de chèques : Nom du chèque :
 Montant 1^{er} chèque : 2^{ème} chèque :
 3^{ème} chèque : 4^{ème} chèque.....

Tout dossier incomplet sera refusé

- Cotisation annuelle Montant : €
 - Bons CAF Montant : € (Forfait Loisirs Jeune / CAF)
 - Bons Tous en club Montant : € (Chèque de 30 €)
 - Chèque ANCV Montant : € (Coupons sport/chèques vacances)
TOTAL à payer : €

PAS DE COUPON « TOUS EN CLUB » EN ZUMBA